

Communiqué
3 mars 2008

A l'issue de la réunion du Bureau tenue ce jour, l'UIMM et Denis Gautier-Sauvagnac communiquent :

Les accords conclus entre l'UIMM et Denis Gautier-Sauvagnac en fin d'année 2007 l'ont toujours été dans un esprit de conciliation prenant en compte tant le travail accompli pendant 15 ans que les conditions exceptionnelles du départ du Délégué général. Les contrats sont définitifs sauf révision volontaire et bilatérale.

Toutefois, soucieux des intérêts des entreprises et de l'image de l'UIMM, Denis Gautier-Sauvagnac a proposé que soit ouverte une discussion en vue d'une possible révision des accords pris.

L'UIMM s'est associée à cette démarche et a mis en place un processus approprié sous la responsabilité de son Président et de son Bureau.

Toujours pour contribuer à l'apaisement, Denis Gautier-Sauvagnac quittera ses fonctions prochainement.